

Une école de filles, celle de Luxembourg, comprenait *trois années d'études*, auxquelles répondaient *trois classes séparées*. La classe inférieure avait trois sections parallèles, une de plus que l'année précédente.

Comme les années précédentes, des *programmes d'études*, approuvés par le Gouvernement, régissaient l'enseignement dans tous ces établissements.

*Les matières d'enseignement*, comme les méthodes suivies, n'avaient guère subi de changement. Les premières sont indiquées à l'art. 2 de la loi du 23 avril 1878 sur l'enseignement primaire supérieur.

De même, l'organisation des écoles par rapport à la fixation de l'année scolaire : vacances, jours fériés, congé hebdomadaire, heures de classe de chaque jour, est restée ce qu'elle était antérieurement.

#### 4. Population scolaire.

Les écoles primaires supérieures publiques étaient fréquentées par 362 élèves, 55 de plus que l'année précédente.

349 élèves étaient solvables, 13 étaient indigents.

Les 5 écoles de garçons comptaient 186 élèves, les 3 écoles de filles en comptaient 176.

De ces élèves, 342 — 178 garçons et 164 filles — étaient au-dessus de l'âge obligatoire ; 20 élèves — 8 garçons et 12 filles — étaient dans l'âge obligatoire.

La répartition de cette population scolaire entre les différents établissements se fait conformément au tableau ci-après :